Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BTS ESF

Connaissance des politiques sociales - U5

Session 2019 • Code sujet : **ESE5CPS** • Durée : **5 heures** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes** (1 question) — **Page 3**

2. **Partenariat territorial et soutien aux proches aidants** (1 question) — **Page 4**

3. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://btsesf.fr/assets/annales/bts-esf/E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale/2019/BTS ESF - E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes

Le sujet aborde le vieillissement, la perte d'autonomie et les conditions permettant aux personnes âgées dépendantes de vivre à domicile. Les annexes fournissent des données sur les niveaux de dépendance, les aidants, l'aide professionnelle et publique, ainsi que les conséquences de l'aide sur les proches.

Question 1. Analyser les conditions nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, puis montrer comment les politiques sociales tentent de faciliter ce maintien à domicile.

Le maintien à domicile répond souvent au souhait de la personne, mais dépend de son degré de perte d'autonomie : une personne en GIR 1 nécessite une présence continue, tandis que les besoins sont différents en GIR 3 ou 4. Il faut donc évaluer régulièrement la situation et organiser des aides adaptées.

Un logement sûr et accessible, des services professionnels pour les soins et les actes quotidiens, ainsi que l'aide de proches sont essentiels. Cette aide familiale complète l'intervention professionnelle, mais peut entraîner fatigue, stress et atteinte à la santé des aidants.

Les politiques sociales soutiennent cette organisation par l'APA et les services d'aide à domicile. Des solutions de répit, comme l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire, soulagent les proches. L'aménagement des logements et des espaces publics favorise aussi la sécurité, l'autonomie et la participation sociale. En France, 61 % des personnes âgées dépendantes vivent à domicile.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le maintien à domicile exige des aides adaptées et coordonnées, un environnement accessible et le soutien des proches, complété par l'APA, les services professionnels et le répit.

2. Partenariat territorial et soutien aux proches aidants

La plateforme ELSAA, créée dans l'Audomarois, organise le soutien aux proches aidants en s'appuyant sur des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs. Les annexes décrivent les besoins du territoire, le groupement de coopération, les objectifs de la plateforme et ses modalités d'accueil, d'évaluation et d'orientation.

Question 2. Dans le contexte du maintien à domicile et de la participation des proches aidants, montrer la nécessité du travail partenarial mené au sein de la plateforme ELSAA pour soutenir ces aidants.

Le maintien à domicile dépend fortement des proches aidants, dont l'aide peut entraîner fatigue, isolement et atteintes à la santé. L'aide professionnelle complète l'aide familiale sans la remplacer, et l'APA ne suffit pas toujours lorsque la dépendance s'aggrave. Il faut donc coordonner des soutiens variés et repérer les aidants qui restent sans accompagnement.

Dans l'Audomarois rural, où la densité médicale est faible et les ressources dispersées, le GCMS réunit 16 acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et associatifs. ELSAA organise leur complémentarité, recense les besoins et oriente chaque aidant vers la réponse adaptée : écoute, information, groupes de soutien ou répit. Le guichet intégré, les permanences et les visites à domicile facilitent l'accès, notamment pour les aidants « hors système », et permettent de prévenir les situations critiques.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le partenariat ELSAA coordonne des soutiens complémentaires et accessibles pour prévenir l'épuisement des aidants et favoriser le maintien à domicile.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve U5 de Connaissance des politiques sociales du BTS Économie sociale familiale, session 2019, code ESE5CPS, dure cinq heures et a le coefficient 5. Elle traite du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et du soutien aux proches aidants par la plateforme ELSAA de l'Audomarois. Elle évalue l'analyse des politiques sociales, le partenariat, le travail en réseau et le respect des logiques institutionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La grille AGGIR répartit les personnes âgées en GIR 1 à 6 selon leur degré de perte d'autonomie et les besoins d'aide associés.
- L'APA et l'aide professionnelle complètent souvent l'aide familiale, mais ne la remplacent pas nécessairement.
- La charge ressentie par l'aidant regroupe des conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles, sociales et financières.
- Le GCSMS structure la coopération entre acteurs sociaux et médico-sociaux et facilite les échanges professionnels.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les conditions du maintien à domicile des mesures de politique sociale qui le soutiennent.
- Mobiliser les annexes et interpréter avec précision les données de la grille AGGIR et du tableau sur l'APA.
- Relier les caractéristiques du territoire aux besoins des aidants et aux réponses apportées par ELSAA.
- Expliquer la complémentarité des partenaires et soigner la clarté et la rigueur de la composition.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment mobiliser la grille AGGIR dans l'analyse du maintien à domicile ?

Repérez le degré de perte d'autonomie associé à chaque GIR, puis reliez-le aux besoins d'aide dans la vie quotidienne. La grille éclaire les besoins d'accompagnement, mais ne décrit pas à elle seule toutes les conditions du maintien à domicile.

Q : Pourquoi l'aide professionnelle ne remplace-t-elle pas toujours l'aide familiale ?

Les annexes montrent que l'aide professionnelle et l'aide familiale sont souvent complémentaires. Les proches continuent notamment à apporter un soutien quotidien, moral ou administratif, même lorsqu'un service professionnel intervient auprès de la personne âgée.

Q : Comment organiser son temps pendant les cinq heures de l'épreuve ?

Le sujet ne fixe pas de répartition du temps. Vous pouvez vous guider sur le barème : dix points pour la question 1, huit pour la question 2 et deux points pour la clarté et la rigueur de l'expression écrite.

Q : Quels critères de notation sont explicitement indiqués dans le sujet ?

La question 1 vaut dix points et la question 2 en vaut huit. Deux points évaluent la clarté et la rigueur de l'expression écrite et de la composition. Les compétences visées incluent le partenariat, le réseau et le respect des logiques institutionnelles.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsesf.fr/assets/annales/bts-esf/E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale/2019/BTS ESF - E5 - Participation à la dynamique institutionnelle et partenariale - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Économie Sociale et Familiale : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.